

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N°72-356 du 27 décembre 1972

portant désignation des Ministres  
intérimaires.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du  
Gouvernement ;  
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services  
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions  
des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 23 décembre 1972 :

- le Chef de Bataillon Pierre KOFFI, Ministre de l'Information et  
du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etran-  
gères pendant l'absence du Chef de Bataillon Michel ALLADAYE.
- le Capitaine Hilaire BADJOGOUME, Ministre de l'Education Nationale,  
Culture, Jeunesse et Sports est chargé de l'intérim du Ministre des  
Transports, Postes et Télécommunications, pendant l'absence du Capi-  
taine Nestor BEHETON.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 27 décembre 1972

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement;

  
Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 - CS 6 - CES 5 - SGG 4 - Ministères 11 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc.4 -  
JORD 1 - DEP-DGAJL-Dtion Stat.6.-